



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Toujours plus éco responsables



LE MINISTÈRE DE LA CULTURE, ACTEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Les crises sanitaires, climatiques, environnementales ne sont que des aspects de la crise écologique planétaire, qui appelle une réaction de tous à la hauteur des enjeux.

Dans cet immense défi, le ministère de la Culture a un rôle majeur à jouer : ministère du sens, les politiques publiques qu'il conduit et les actions qu'il porte sont au cœur de la construction et de la cohésion du corps social.

Au Ministère, ces actions sont aujourd'hui structurées par la circulaire du Premier ministre n°6145/SG du 25 février 2020 définissant le dispositif « Services publics écoresponsables » pour accélérer la transition écologique.

20 mesures réparties en 6 thématiques

LA MOBILITÉ DES AGENTS

MESURES 1 À 8

La question des mobilités durables est un enjeu majeur pour nos sociétés. Au ministère de la Culture, des mesures sont mises en place : forfait « Mobilités durables », installation de bornes de recharge électrique et de parkings à vélo, achats de véhicules électriques ou hybrides, généralisation de solutions logicielles permettant de limiter les déplacements et facilitant le travail à distance.



DES ACHATS PLUS RESPONSABLES

MESURES 9 À 11

En matière d'achats responsables et dans le cadre interministériel des achats durables, le ministère de la Culture a déjà beaucoup œuvré. Par exemple, l'achat de plastiques à usage unique est aujourd'hui définitivement abandonné.





UNE ALIMENTATION PLUS RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

MESURE 12

Le ministère de la Culture souhaite, notamment à l'occasion des renouvellements des marchés, permettre à ses agents d'accéder à une offre de restauration toujours plus respectueuse de l'environnement : il met en œuvre de manière anticipée les échéances légales de la loi « EGalim », notamment concernant l'approvisionnement en produits de qualité et durables.

LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE DANS LES BÂTIMENTS

MESURES 13 À 17

Le ministère de la Culture conduit une politique immobilière engagée en déclinant les politiques gouvernementales pour ses bâtiments : outil interministériel de suivi des fluides, rénovation du parc des logements, fontaines à eau ou encore éclairages intelligents se généralisent.



LA SUPPRESSION DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES

Dans les espaces naturels, notamment patrimoniaux, dont il a la charge, le ministère de la Culture n'utilise aucun produit phytopharmaceutique.

MESURE 18

L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET LE NUMÉRIQUE RESPONSABLE

MESURES 19 À 20

Ce sujet central pour l'environnement est déjà bien traité au ministère de la Culture : le papier, les matériels électriques et numériques peuvent par exemple déjà être donnés ou recyclés, ce qui permet de réduire la consommation des ressources. Le Ministère souhaite aller plus loin avec une nouvelle politique d'impression et une sensibilisation des agents à l'impact environnemental du numérique.



Le dispositif interministériel « Services publics écoresponsables » décliné au ministère de la Culture



POUR ALLER PLUS LOIN :

- Sur Sémaphore :

<https://semaphore.culture.gouv.fr/web/developpement-durable/services-publics-ecoresponsables>

- Sur le site du ministère de la Transition écologique :

<https://www.ecologie.gouv.fr/services-publics-ecoresponsables>



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CONTACT

developpement.durable@culture.gouv.fr

Tous les services sont mobilisés : administration centrale, services déconcentrés, services à compétence nationale, établissements publics placés sous tutelle du ministère de la Culture.

Tous les agents sont concernés : chacun est invité à identifier les actions responsables qu'il peut mettre en œuvre à l'échelle locale, en fonction de sa situation et de son métier.

Chaque structure s'inscrit dans un cadre de cohérence ministérielle en réalisant annuellement un rapport « Services publics écoresponsables » la concernant, sous une forme libre, indiquant obligatoirement le niveau d'avancement au sein de la structure pour chacune des 20 mesures, les éléments témoignant de la mobilisation des agents, une illustration documentée d'une ou plusieurs actions innovantes et exemplaires. Ce document doit être valorisé sur le site internet de la structure concernée.

Un rapport de synthèse « Ministère de la Culture écoresponsable » est réalisé chaque année. Conçu comme un véritable outil de pilotage, il est transmis au Commissariat général au Développement durable (CGDD) et publié sur le site internet du Ministère.

